



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 10 octobre 2019

2019-4-7

Lieu de réunion du Conseil :

Thiviers

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :

01 octobre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Nicola ROBERTS, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Irène BROUILLAUD (suppléante de Gilbert CHABAUD)

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST, Michel AUGÉIX, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER,

Absents et excusés : Jean-Marc BUISSON, Christiane DESPAGES, Céline BAUDESSON (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), Nathalie GRANERI a donné pouvoir à Patrick FLEURAT- LESSARD), Gilbert CHABAUD (absent mais représenté par Irène BROUILLAUD, suppléante),

M. Michel REBIERE est désigné secrétaire de séance

Amortissements

Il est proposé de demander au Conseil la modification de certaines durées d'amortissement car certaines paraissent longues par rapport à la nature du bien.

Toutefois, ces modifications doivent se faire dans le respect de la M14 et ne s'appliqueront qu'aux nouvelles acquisitions.

La Commission des finances réunie le 16/09/2019 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 14 octobre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC



Type d'amortissement	Durée d'amortissement en année		
	M14	validé CCPL	PROPOSITION
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
· Logiciels	2 ans	2	
· Logiciels (dont la valeur est inférieure à 4000 €)		1	
· Etudes non suivies de réalisation		5	
<u>- Immobilisations corporelles</u>			
· Voitures	5 à 10 ans	5	
· Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	8	
· Mobilier (dont la valeur est inf à 4 000 €)	11 à 15 ans	15	11
· Mobilier (dont la valeur est sup à 4 000 €)	11 à 15 ans	15	15
· Matériel de bureau électrique ou électronique (dont valeur inf à 4000 €)	5 à 10 ans	5	5
· Matériel de bureau électrique ou électronique (dont valeur sup à 4000 €)	5 à 10 ans	5	5
· Matériel informatique (dont la valeur est inf à 4000 €)	2 à 5 ans	3	2
· Matériel informatique (dont la valeur est sup à 4000 €)	2 à 5 ans	5	5
· Matériels classiques	6 à 10 ans		
· Coffre-fort	20 à 30 ans		
· Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans		
· Appareils de levage-ascenseurs	20 à 30 ans		
· Appareils de laboratoire	5 à 10 ans		
· Équipements de garages et ateliers	10 à 15 ans	12	
· Équipements des cuisines	10 à 15 ans		
· Équipements sportifs	10 à 15 ans		
· Installations de voirie	20 à 30 ans		
· Matériel de voirie		15	
· Conteneurs ordures ménagères		10	
· Plantations	15 à 20 ans		
· Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	25	
· Terrains de gisement (mines et carrières)	durée contrat d'exploitation		
· Constructions sur sol d'autrui	durée du bail		
· Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	15	
· Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	20	
· Programmes de voirie		15	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **de valider les nouvelles durées d'amortissement**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 14 octobre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

